



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/279  
10 avril 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### DIXIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 2 de la résolution 972 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 13 janvier 1995, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour trois mois, jusqu'au 13 avril. Il rend compte des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 24 février 1995 (S/1995/158), dans lequel je donnais une analyse détaillée de l'état du processus de paix dans ce pays et indiquais, pour examen par le Conseil de sécurité, un certain nombre de lignes d'action possibles quant au rôle futur de la MONUL.

#### II. ASPECTS POLITIQUES

##### A. Installation du Conseil d'État

2. Aux termes de l'accord d'Accra (S/1995/7, annexes I et II) signé le 21 décembre 1994 par les factions et les dirigeants politiques libériens, un nouveau Conseil d'État aurait dû être en place le 11 janvier 1995. Comme je l'ai noté dans mon rapport du 24 février (S/1995/158), les parties se sont réunies à Accra en janvier, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour arrêter la composition du Conseil. Malgré les efforts du Président de la CEDEAO, le Président du Ghana, M. Jerry Rawlings, et d'autres dirigeants de la CEDEAO, les parties ont été incapables de s'entendre à ce sujet.

3. Une des personnes appelées à faire partie du Conseil, le chef Tamba Taylor, a, depuis, procédé à des consultations approfondies avec les factions et les dirigeants politiques, ainsi qu'avec d'autres Libériens influents, en vue de sortir de l'impasse qui avait empêché la mise en place du Conseil. Ces efforts, toutefois, n'ont pas été couronnés de succès jusqu'ici.

4. L'installation du Conseil d'État constitue une étape essentielle de l'application de l'accord d'Accra. Depuis la signature de cet accord, les parties n'ont réussi ni à s'entendre sur la composition du Conseil ni à

entreprendre le travail préparatoire requis pour l'application des autres dispositions de l'accord.

B. Sommet de la CEDEAO

5. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 972 (1995), a exprimé l'espoir qu'un sommet des États membres de la CEDEAO serait convoqué afin d'harmoniser les politiques de ces États sur le Libéria et, notamment, de resserrer l'embargo sur les armes. Le 11 mars 1995, à Copenhague, le Président Rawlings et moi avons eu un échange de vues à ce sujet et sommes convenus que, sous réserve de l'assentiment du chef d'État nigérian, le sommet pourrait se tenir à Abudja. Nous sommes aussi convenus qu'il devrait avoir lieu aussi tôt que possible et devrait réunir les chefs d'État du Comité des Neuf de la CEDEAO, ainsi que les chefs des parties libériennes.

6. Le 23 mars, mon Représentant spécial pour le Libéria, M. Anthony Nyakyi, a remis au chef de l'État nigérian, le général Sani Abacha, un message de moi dans lequel je suggérais que le Gouvernement nigérian accueille le sommet. Le général Abacha a pris acte avec satisfaction de ma proposition et a indiqué qu'il ne négligerait rien pour coopérer avec le Président de la CEDEAO afin d'assurer le succès du sommet. Le Président de la CEDEAO est en train de consulter les autres membres de la CEDEAO pour préparer le sommet et parvenir à un consensus sur son ordre du jour.

III. ASPECTS MILITAIRES

7. Le cessez-le-feu qui, conformément à l'accord d'Accra, est entré en vigueur le 28 décembre 1994, a généralement été respecté pendant les premières semaines de l'année, malgré de petites escarmouches entre le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Conseil pour la paix au Libéria (LPC) dans la région du sud-est. Ces dernières semaines, cependant, on a signalé davantage d'engagements entre le NPFL et l'aile du général Roosevelt Johnson du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO-J) dans le comté de Bong; entre le NPFL et le LPC dans les comtés de Grand Bassa et de Rivercess; entre l'ULIMO-J et l'aile du général Kromah (ULIMO-K) dans les comtés de Grand Cape Mount, de Lower Lofa et de Bomi. Il y aurait aussi eu des combats entre le NPFL et l'ULIMO-K à Voinjama et dans d'autres parties du nord du comté de Lofa. Ces combats ont entraîné un gros afflux de personnes déplacées dans les régions de Buchanan, de Kakata et Tubmanburg tenues par le Groupe de contrôle de l'ECOMOG (voir carte, annexe I).

8. La MONUL et L'ECOMOG ont demandé instamment aux factions de respecter les engagements qu'elles avaient contractés seulement trois mois avant, aux termes de l'accord d'Accra, et de cesser les combats. Ils ont aussi rencontré divers chefs de factions, qu'ils ont pressés de veiller à ce que leurs combattants ne s'en prennent pas à des civils innocents.

9. La MONUL comprend actuellement 86 observateurs militaires (voir annexe II), qui sont déployés dans des secteurs d'équipe à Buchanan (5), à Kakata (5) et à Monrovia (67), ainsi qu'à l'aéroport de Spriggs Payne (4) et dans le port de Monrovia (5). Mon Représentant spécial et le chef du Groupe d'observateurs militaires ont essayé de reconstituer le Comité des violations du cessez-le-feu qui, conformément à l'Accord de Cotonou et aux accords ultérieurs, doit être

présidé par la MONUL et comprendre des représentants de l'ECOMOG et de chacune des parties. À cette fin, la MONUL a maintes fois demandé aux chefs des factions de désigner leurs représentants au Comité. Mais, malgré ces demandes, certaines factions ne l'ont pas encore fait. Comme aucun comité des violations du cessez-le-feu ne fonctionne, le chef du Groupe d'observateurs militaires de la MONUL n'a rien négligé, en consultation avec l'ECOMOG et les factions, pour enquêter sur toutes les violations signalées.

10. Comme je le notais dans mon dernier rapport, le Gouvernement tanzanien m'a informé de son intention de retirer ses troupes de l'ECOMOG. Depuis, le Gouvernement ougandais a indiqué que lui aussi souhaite le faire. Cela ramènerait l'effectif de l'ECOMOG de 8 430 à quelque 6 843 hommes (tous grades confondus). Avec l'appui du Gouvernement des États-Unis (qui a fourni les ressources nécessaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria), on est en train de prendre des dispositions pour rapatrier ces deux contingents.

#### IV. DROITS DE L'HOMME

11. Les médias libériens ont signalé qu'un massacre, lié à des combats entre les deux ailes de l'ULIMO, a été perpétré dans la ville de Meenkor, dans le comté de Grand Cape Mount, au début de mars. La MONUL a constitué une équipe spéciale, à laquelle l'ECOMOG et les factions concernées participent, pour enquêter sur l'incident. Un incident analogue s'est produit dans les faubourgs de Monrovia en décembre 1994, lorsque 48 civils, des enfants pour près de moitié, auraient été tués par des agresseurs inconnus. Il a aussi été signalé, surtout par des personnes déplacées à l'intérieur du pays que des violations des droits de l'homme (viols, torture et exécution de civils) auraient été commises dans d'autres parties du Libéria.

12. Dans sa résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993, le Conseil de sécurité a prié la MONUL de signaler les violations graves du droit humanitaire. Étant donné la fréquence des violations des droits de l'homme signalées au Libéria, j'ai décidé d'affecter à la MONUL un fonctionnaire chargé des questions juridiques et de droits de l'homme. L'intéressé travaillera notamment avec le personnel militaire de la MONUL, l'ECOMOG, le Gouvernement transitoire national libérien et les groupes communautaires locaux pour enquêter sur ces informations.

#### V. ASPECTS HUMANITAIRES

13. À la suite de heurts dans les agglomérations clefs ou dans leurs environs, y compris Buchanan, Tubmanburg et la région de Bong Mines, le nombre des nécessiteux a sensiblement augmenté. Les organismes de secours ont pris des mesures spéciales pour faire face à cette évolution de la situation, mais le programme global d'assistance humanitaire au Libéria continue d'être gravement contrarié par la situation de sécurité dans les régions contrôlées par les factions.

14. Depuis janvier 1995, 67 000 personnes ont cherché refuge à Buchanan, portant sa population à 180 000 habitants – chiffre plus de quatre fois supérieur à celui d'avant-guerre. Environ 90 000 personnes vivent dans des

/...

abris fournis par les autorités nationales et les organismes internationaux de secours. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires au Libéria a constitué une équipe spéciale composée des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autorités nationales pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants. Outre qu'elle a appliqué immédiatement des programmes d'urgence dans les domaines du ravitaillement, des abris, de l'eau et des installations sanitaires, l'équipe spéciale a institué des projets rémunérateurs de résultats rapides et des services psychologiques à l'intention des groupes traumatisés particulièrement vulnérables.

15. Ces dernières semaines, 10 000 personnes se sont enfuies à Tubmanburg, y portant à 50 000 le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les organismes d'assistance humanitaire ont pu fournir des secours à ce groupe en utilisant des escortes armées de l'ECOMOG.

16. Alors que les combats entre factions augmentent le nombre des personnes déplacées et celui des personnes touchées localement, les ressources disponibles pour faire face aux besoins d'urgence deviennent rapidement insuffisantes. L'Appel global interorganisations pour le Libéria, que j'ai lancé en janvier dernier, visait à recueillir 65 millions de dollars des États-Unis pour que les organismes des Nations Unies puissent exécuter des programmes d'urgence de janvier à juin 1995. Au 22 mars, seulement 41 % de ce montant avait été annoncé ou versé par la communauté internationale.

17. La question des ressources a aussi compliqué la livraison des vivres dans les camps pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Étant donné que la prochaine expédition de riz ne doit pas arriver à Monrovia avant juillet 1995, la quantité de riz distribuée se trouve réduite.

18. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial et le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires ont continué de s'efforcer d'améliorer l'accès aux populations nécessiteuses dans les régions contrôlées par les factions. Au cours de discussions avec les représentants de ces dernières, ils continuent de souligner la nécessité de garanties durables de sécurité pour les fournitures, le matériel et le personnel de secours. Il y a là une condition minimale si l'on veut être assuré que la population civile bénéficiera d'un sauvetage suffisant.

## VI. ASPECTS FINANCIERS

19. Dans sa résolution 49/232 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager des dépenses pour le fonctionnement de la MONUL jusqu'à concurrence d'un montant brut mensuel de 1 593 800 dollars (soit un montant net de 1 511 100 dollars) pendant une période de six mois, du 14 janvier au 13 juillet 1995, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

20. Au 28 mars 1995, les quotes-parts non versées au Compte spécial de la MONUL s'élevaient à 6,9 millions de dollars. Le total des quotes-parts non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix au 28 mars 1995 était de 1 663 900 dollars. Pour fournir à la MONUL les liquidités nécessaires, un total

/...

de 2 millions de dollars a été emprunté au Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Cet emprunt n'a pas encore été remboursé.

21. Les contributions volontaires reçues par le Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria se sont élevées à 23,3 millions de dollars, au 28 mars 1995, et des décaissements de 17,9 millions de dollars ont été autorisés. La différence comprend une contribution de 4,97 millions de dollars reçue du Gouvernement des États-Unis au titre du rapatriement des contingents tanzanien et ougandais de l'ECOMOG et ne pouvant être utilisée qu'à cette fin. Il n'a pas été reçu d'autre contribution depuis mon dernier rapport.

#### VII. OBSERVATIONS

22. Le processus de paix au Libéria demeure dans une impasse. Depuis mon dernier rapport, les activités militaires se sont intensifiées dans tout le pays et la situation générale s'est encore détériorée. En outre, les parties n'ont pas appliqué une des dispositions essentielles prévues par l'accord signé à Accra le 21 décembre : l'installation d'un nouveau Conseil d'État. La population civile continue de souffrir et les activités militaires des factions ont empêché l'acheminement de secours indispensables vers la plupart des régions en dehors de Buchanan, Kakata et Monrovia.

23. Il est essentiel que le sommet de la CEDEAO joue le rôle de catalyseur pour réactiver le processus de paix et parvenir à des résultats concrets en harmonisant les politiques des États membres de la CEDEAO et en assurant la mise en place du Conseil d'État. J'engage instamment les États membres concernés à tenir le Sommet dans un proche avenir et à tout faire pour en assurer le succès.

24. Dans mon dernier rapport (S/1995/158), j'ai indiqué diverses lignes d'action touchant le rôle que la MONUL pourrait jouer au Libéria à l'expiration de son mandat actuel, le 13 avril. À cet égard, j'écrivais notamment que, si la situation politique demeurerait dans l'impasse actuelle, le Conseil de sécurité voudrait peut-être envisager soit le retrait de la MONUL, soit une nouvelle réduction de sa composante militaire jusqu'à ce que les parties fassent vraiment preuve de la volonté politique voulue pour réactiver le processus de paix.

25. On pourrait soutenir que, vu l'impasse politique actuelle et l'éclatement du cessez-le-feu, il faudrait que le Conseil de sécurité envisage maintenant ces lignes d'action. Cependant, le sommet proposé de la CEDEAO offre, comme il a été indiqué plus haut, une possibilité que le processus de paix puisse être réactivé sous peu. Cela étant, je pense qu'il serait prématuré de retirer la MONUL au stade actuel, car la CEDEAO et le peuple libérien y verraient le signe que la communauté internationale a renoncé à ses efforts en vue d'aider à trouver une solution pacifique au conflit au Libéria.

26. En conséquence, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUL jusqu'au 30 juin 1995. Toutefois, attendu que la situation de sécurité actuelle empêche la Mission de s'acquitter d'une partie de son mandat, j'ai l'intention de réduire d'une vingtaine d'observateurs son effectif militaire. Dès que la situation s'améliorera, la composante militaire de la MONUL sera renforcée comme il convient.

27. J'espère que, durant cette période, la CEDEAO aura le temps de préparer et de convoquer son sommet et que les parties décideront finalement de coopérer pleinement aux efforts déployés par elle et la communauté internationale pour rétablir la paix au Libéria. J'engage vivement les parties à utiliser cette période pour mettre en place le Conseil d'État, rétablir un cessez-le-feu effectif et prendre des mesures concrètes en vue de l'application des autres dispositions de l'accord d'Accra.

28. Par leur rivalité et leur intransigeance persistantes, les factions et les chefs politiques ont terriblement sapé les forces du peuple libérien. Je les prie instamment de réfléchir à la responsabilité qu'ils portent personnellement pour la mort de centaines de milliers de leurs compatriotes, la destruction de l'économie et de l'infrastructure de leur pays et les effets déstabilisateurs qui en résultent pour les États voisins. Ils se trouvent maintenant à un moment crucial et la décision du Conseil de sécurité touchant le rôle futur de l'ONU au Libéria dépendra de la volonté politique dont ils feront preuve pour faire avancer le processus de paix.

29. Avant de conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, le chef du Groupe d'observateurs militaires et le personnel civil et militaire de la MONUL pour la contribution qu'ils apportent, dans des circonstances très difficiles, au processus de paix au Libéria. Je tiens aussi à rendre hommage au Président de la CEDEAO, le Président du Ghana, M. Rawlings, pour ses efforts infatigables en faveur du processus de paix au Libéria.

Annexe I

Annexe IICOMPOSITION DE LA COMPOSANTE MILITAIRE DE LA MONUL  
EN AVRIL 1995

Pays	Observateurs	Autres	Total
Bangladesh	8	7	15
Chine	5		5
Égypte	7		7
Guinée-Bissau	5		5
Inde	6		6
Jordanie	9		9
Kenya	9	2	11
Malaisie	8		8
Pakistan	8		8
République tchèque	6		6
Uruguay	6		6
Total	77	9	86

-----